

Municipalité de Sainte-Luce

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 septembre 2003 à 20 heures.

À laquelle sont présents:

Gaston Gaudreault, maire
Guy Caron, conseiller
Paul-Eugène Gagnon, conseiller
Martine Plante, conseillère
France St-Laurent, conseillère
Gilles Gagnon, conseiller (19h15)

Est absent:

Gaston Beauchesne, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence du maire

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier est présent
Marie-Andrée Jeffrey, secrétaire-trésorière adjointe est présente

ORDRE DU JOUR

1. Modification du règlement de zonage, zone (6A)/référendum
2. Pisciculture des Cèdres inc. / jugement
3. Règlement d'emprunt R-2003-33 / résolution
4. Ministère de l'Environnement du Québec / demande d'autorisation Route 132 Ouest / égout
5. Ministère des Transports / résolution d'entente projet d'égout
6. Formation du directeur général

697-2003

Ordre du jour

Proposé par: Martine Plante
Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

Arrivée du conseiller Gilles Gagnon à 19h15

698-2003

Pisciculture des Cèdres inc. / jugement

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser Me Daniel Beaulieu, avocat, de Roy Beaulieu Carrier, avocats, à inscrire en appel le jugement rendu le 10 septembre 2003 par la cour du Québec sous la présidence de l'Honorable Suzanne Villeneuve, dans le dossier "**Pisciculture des Cèdres inc.** " numéro 100-02-002605-024.

Adopté

699-2003

Modification du règlement de zonage, zone (6A) / référendum

Considérant qu' une demande de participation à un référendum a été déposée;

Considérant que le conseil municipal a autorisé la tenue d'un référendum (résolution 687-2003);

Considérant qu' après étude le conseil révisé leur décision;

Par conséquent il est proposé par France St-Laurent et résolu à l'unanimité de annuler la procédure à un référendum pour la modification du règlement de zonage, zone 6 A).

Adopté

700-2003

Règlement d'emprunt R-2003-33 / résolution

Proposé par: Guy Caron

Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité de modifier l'article "2" du règlement R-2003-33, qui doit se lire ainsi:

Le conseil municipal décrète l'acquisition du lot 189-5 et d'une partie du lot 189 tel qu'il apparaît à la description technique préparée par Christian Couillard, arpenteur-géomètre en date du 18 septembre 2003 portant le numéro "5177".

Le présent règlement en fait partie intégrante.

Adopté

701-2003

Ministère de l'Environnement du Québec / demande d'autorisation Route 132 Ouest/ égout

Proposé par: Gilles Gagnon
Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de demander au Ministère de l'Environnement du Québec un certificat d'autorisation concernant la mise en place des infrastructures d'égout domestique sur la Route 132 Ouest de la municipalité de Sainte-Luce.

Adopté

702-2003

Ministère des Transports /résolution d'entente projet d'égout

Proposé par: France St-Laurent
Appuyé par: Paul-Eugène Gagnon

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la présente lettre d'entente datée du 18 septembre 2003 du Ministère des Transports du Québec concernant les travaux d'égout sanitaire sous la route 132 ouest, contrat 3300-01-0901 et le partage des responsabilités entre la municipalité et le ministère.

Adopté

Formation du directeur général / reporté

703-2003

Levée d'assemblée

Proposé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité qu'à 19h50 la session soit levée.

Adopté

Gaston Gaudreault, maire

Gaétan Ross, directeur général
et secrétaire-trésorier